



# Le Mag'

## du Pays d'Othe Aixoise



27 Avenue Tricoche Maillard - Aix-en-Othe - 10160 Aix-Villemaur-Pâlis

Madame, Monsieur,

Traditionnellement, chaque année en fin de premier trimestre, les collectivités locales sont appelées à voter leur budget pour l'année en cours.

C'est donc le 29 mars dernier que le Conseil Communautaire s'est réuni afin de valider, tant en dépenses qu'en recettes, les moyens qui seront consacrés au Fonctionnement mais aussi aux Investissements de notre Communauté de communes au cours de cette année 2016. Et le moins que l'on puisse dire est que l'exercice n'a pas été des plus faciles !

Pourquoi ?

Parce que l'Etat, pour se mettre en conformité avec les règles européennes, a décidé en 2014 de réduire son déficit public afin de le faire redescendre en 2017 sous la barre des 3 % du PIB. (Il était cette année là de 4 % après avoir été à 4,8 % en 2012).

Rappelons au passage que le PIB (Produit Intérieur Brut) est un indicateur économique qui mesure l'ensemble des richesses produites par un Pays au cours d'une année donnée. Il a été de 2 085 milliards d'euros pour la France en 2015.

Parallèlement, sur cette même année 2015, et quand bien même il est allé en s'améliorant, le déficit s'est affiché à une hauteur de 70,5 milliards d'euros, équivalent à 3,4 % du PIB. Pour être en conformité avec les 3 %, il n'aurait pas dû dépasser 62,5 milliards.

D'aucun peuvent avoir sur cette question de la gestion des déficits des idées contradictoires. Il n'en demeure pas moins que pour les élus que nous sommes, cette politique imposée par l'Etat se traduit depuis 2014 de façon très concrète pour nos finances, par une baisse répétée du montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui nous est versée.

Cette DGF qui était de 174 058 € en 2013, est passée à 155 169 € en 2014, puis à 118 804 € en 2015 et enfin à 77 721 € en 2016. Entre 2014 et 2016, cette baisse de dotation aura donc été de 96 337 € faisant que le coup de rabot aura été de 33 % puisque le total de DGF encaissée n'a été que de 351 694 € alors qu'il aurait été de 522 174 € si celle-ci avait été maintenue à son niveau de 2013.

L'an dernier, nous avons laissé passer l'averse. Cette année cette averse s'est muée en orage et ne pas réagir aurait été une faute qui, à terme, aurait pu mettre en péril l'équilibre de nos finances.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de mettre un coup de pouce à nos taux d'imposition, taux qui, je tiens à le rappeler, n'ont pas subi d'augmentation depuis près de vingt ans.

Cette hausse, nous l'avons voulu mesurée, puisqu'elle n'est équivalente qu'à moins de la moitié (48 %) de ce que sont les pertes de DGF. Elle se traduira donc par un taux de Taxe d'habitation (TH) qui passera de 3,55 à 3,90 %, celui du Foncier bâti (FB) passant de 2,98 à 3,28 % et celui du Foncier non Bâti (FnB) de 3,36 à 3,70 %. Quant au taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE), il passera de 2,75 à 3,03 %.

J'ai tenu, avant que le Conseil communautaire n'ait à se prononcer et pour que nous puissions le faire de la façon la plus objective possible, à mesurer ce que serait l'incidence de cette hausse des taux sur l'impôt. J'ai donc pris différents exemples, tant à Aix-en-Othe que dans d'autres villages de la Communauté. Concernant Aix-en-Othe, j'ai pris pour exemple ma maison de la rue Blondin. Me concernant, il en ressort que cette augmentation se traduira par 10 € de plus sur la Taxe d'habitation et 5 € sur le Foncier bâti. Concernant les autres exemples pris notamment à Pâlis ou à Planty, l'incidence s'est révélée de même nature.

**N°7 - MAI/JUIN/JUILLET 2016**

L'augmentation restera donc modeste et c'est la raison pour laquelle elle a reçu l'assentiment de l'ensemble du Conseil communautaire.

Parallèlement et au-delà de l'augmentation des taux d'imposition, il est un autre secteur pour lequel nous avons dû agir : celui des ordures ménagères.

Aujourd'hui, le tri et le recyclage sont l'alpha et l'oméga d'une bonne gestion de cette problématique pour laquelle seuls les déchets ultimes doivent être mis en décharge.

Ceux qui ne trient pas ou trient mal sont pénalisés. Ceux qui trient bien sont récompensés et cela se traduit notamment dans les coûts, donc sur les montants de TOM (Taxe d'Ordures ménagères) payés par les usagers.

Depuis début janvier nous avons mis en œuvre le tri sélectif au porte à porte, avec je le crois une satisfaction certaine de votre part puisqu'il évite de nous rendre sur les points d'apport volontaire, seulement réservés aujourd'hui au verre.

Demain, la généralisation de ce tri sélectif permettra de bénéficier de primes, lesquelles permettront de maîtriser la TOM. Il a néanmoins un coût (46 000 €) que nous avons répercuté en augmentant légèrement les taux de TOM. Là encore nous avons mesuré l'incidence financière que cela aurait pour vous : 7 € par an soit, à raison d'un ramassage tous les quinze jours, 0,27 € par levée, ce qui, eu égard au service rendu reste minime.

Je terminerai cet éditorial en vous faisant part de l'avancée de deux dossiers importants portés par notre Communauté de communes, ceux de l'école de musique et de la maison de santé.

Concernant l'école de musique, les travaux touchent à leur fin et l'ouverture est toujours prévue pour la prochaine rentrée ; quant à celui de la maison de santé, nous en sommes au stade du choix de maître d'œuvre, lequel devrait intervenir dans les prochains jours.

Avec ma cordiale amitié,

**Yves FOURNIER**  
Président de la CDCPOA

## CALENDRIER DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

### VENDREDI 3 JUIN

**Bérulle - Rigny-le-Ferron - Vulaines - Planty**

### VENDREDI 10 JUIN

**Saint-Mards-en-Othe - Maraye-en-Othe - Nogent-en-Othe**

### VENDREDI 24 JUIN

**Pâlis - Saint-Benoist-sur-Vanne - Villemaur-sur-Vanne  
Vaujurennes**



## PERMANENCES DE L'A.D.I.L.A ET DU CDAD 10

### L'ADILA

L'AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR  
L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'AUBE

Les permanences ont lieu  
**le 3ème mercredi de chaque mois  
de 9 h 30 à 12 h 00.**

**Dans les locaux de la mairie  
d'Aix-en-Othe,  
1 avenue Georges Clémenceau.**

Pour prendre rendez-vous : **03 25 73 42 05**

### CDAD 10

**Pour les habitants de la Communauté  
de communes du Pays d'Othe Aixois.**  
Permanences d'information et d'orientation  
juridiques tenues par les juristes du **CDAD 10**

**Mercredi 15 Juin 2016  
14 h 30 - 16 h 30**

**Mercredi 13 Juillet 2016  
8 h 30 - 10 h 30**



Les rendez-vous ont lieu dans les locaux de la  
Communauté de communes - **03 25 46 70 63**

## EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI



Depuis le 1er janvier, nous avons mis en place le ramassage en porte à porte des déchets recyclables.

Après les inévitables petits calages liés à la mise en place du service, c'est une opération qui donne de bons résultats tant en termes de quantité que de qualité de déchets collectés. Cette satisfaction semble partagée car, s'il est encore un peu tôt pour évaluer l'opération, nous en avons un bon retour. La prochaine étape c'est l'extension des consignes de tri.

En plus de ces résultats encourageants, nous avons été sélectionnés pour faire partie des structures publiques pilotes pour la mise en place de l'extension des consignes de tri sur le Département.

L'enjeu est majeur : doubler le taux de recyclage des emballages plastiques en France d'ici 2030, et ainsi contribuer au développement d'un territoire plus durable.

En ce qui vous concerne, **CETTE ÉVOLUTION DEVRAIT VOUS SIMPLIFIER LA TÂCHE.** Désormais, un seul mot d'ordre « tous les emballages se trient » : fini les doutes pour savoir si un type d'emballage plastique doit être mis avec les déchets recyclables ou jeté avec les ordures ménagères...

Les résultats attendus sont simples :

>> plus de déchets recyclables et, par conséquent, moins d'ordures ménagères résiduelles. Pour cela, nous savons que nous pouvons compter sur vous !



### CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Recyclez plus ! Désormais dans notre commune, c'est simple : vous pouvez déposer tous les emballages vides, sans exception, dans le sac de tri. Emballages en métal, en papier-carton, et maintenant tous les emballages en plastique : flacons, bouteilles et bidons, barquettes, pots, films, sacs et sachets.



### CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Recyclez plus ! Désormais dans notre commune, c'est simple : vous pouvez déposer tous les emballages vides, sans exception, dans le sac de tri. Emballages en métal, en papier-carton, et maintenant tous les emballages en plastique : flacons, bouteilles et bidons, barquettes, pots, films, sacs et sachets.

### // ATTENTION AU VERRE //

Le verre fait bien partie des déchets recyclables mais pour des raisons techniques, il ne peut pas être collecté en même temps que les autres déchets.

Donc **PAS DE VERRE DANS LES SACS DE COLLECTE SELECTIVE.**

Les conteneurs à verre restent à votre disposition sur les anciens points d'apports volontaires situés dans toutes les communes : si vous ne savez pas où les localiser, merci de nous contacter.

**Jérôme RONCIN**  
Chargé de développement et environnement de la Communauté de Communes



## OFFICE DE TOURISME OTHE-ARMANCE

Depuis le début d'année 2016, une nouvelle association a été créée : l'Office de Tourisme Othe-Armance. L'Office de Tourisme Othe-Armance est née de la fusion des 3 Offices de Tourisme : l'Office de Tourisme du Chaourçois, l'Office de Tourisme du Val d'Armance et l'Office de Tourisme du Pays d'Othe et Vallée de la Vanne.



### L'OFFICE DE TOURISME OTHE-ARMANCE PROPOSE :

**Des visites commentées en Juillet et Août :** vous pouvez vous renseigner auprès des bureaux d'informations, pour le programme.

**Des visites en entreprises,** le descriptif est à votre disposition dans les bureaux d'informations.

**Un calendrier des manifestations mis à jour tous les 3 mois,** en ligne sur le site internet ou gratuitement dans les bureaux d'informations.

**Des visites de découverte du patrimoine en famille.**

**Des visites randonnées à pied à la découverte :** du patrimoine, des artistes, des artisans, des produits du terroir et des curiosités des Pays d'Othe et d'Armance.

### QUATRE BUREAUX D'INFORMATIONS ACCUEILLENENT LES VISITEURS



2 RUE FOCH - AIX-EN-OTHE  
10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS  
TEL : + 33(0)3 25 80 81 71

2 GRANDE RUE 10210 CHAOURCE  
TEL : + 33(0)3 25 40 97 22

2 RUE LAURENT LESSERÉ 10190 ESTISSAC

LA HALLE BOULEVARD DES GRANDS FOSSÉS  
10130 ERVY-LE-CHATEL  
TEL : + 33(0)3 25 70 04 45

Site: [www.tourisme-othe-armance.com](http://www.tourisme-othe-armance.com)  
Email: [ot@tourisme-othe-armance.com](mailto:ot@tourisme-othe-armance.com)

## COMITÉ DE JUMELAGE DU PAYS D'OTHE

### 9 MAI : JOURNÉE DE L'EUROPE

Le Comité de Jumelage, associé aux écoles et au service enfance jeunesse d'Aix-en-Othe à célébré la Journée de l'Europe.



### 11 JUIN : FÊTE DU JUMELAGE

Cette année, nous célébrerons les 20 ans du jumelage avec Neresheim. Pour cette occasion, nous recevons diverses délégations, allemande, italienne et anglaise.

Une cérémonie officielle marquera cet anniversaire. Elle sera présidée par M. Edouard Martin, député Européen, qui animera en outre une rencontre citoyenne autour de l'Europe. La Fête battra son plein sous la halle le samedi soir. Vous pouvez vous inscrire à l'Office de Tourisme ou en mairie pour réserver votre place au traditionnel repas-spectacle. Rappelons que cette soirée est ouverte à tous, mais seulement sur inscription. Et c'est l'Original Härtsfelder Musikanten, de Neresheim, qui assurera l'animation. Pour plus de renseignements sur les horaires, le site [www.jumotho.jimdo.com](http://www.jumotho.jimdo.com) est mis à jour au fur et à mesure que le programme s'affine. N'hésitez pas à la consulter.

### HÉBERGEMENTS

Les amis étrangers seront nombreux et, comme chaque année, nous faisons appel à vous pour les héberger. Si vous en avez la possibilité, prenez contact avec Marc Fournier (03.25.46.75.03) ou avec Tabéa Posteaux (06.68.59.18.29) ou par mail : [jumelage.othe@gmail.com](mailto:jumelage.othe@gmail.com)

Le Club des Anciens et des Amis d'Aix organise en septembre un voyage en Italie qui, outre Venise, Florence ou Turin, passera par Bagnacavallo et Ravenne. Renseignements au club.



## O.R.A.C

### OPÉRATION DE RESTRUCTURATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE

Artisans, Commerçants du Pays d'Othe, vous souhaitez investir ? Profitez de l'ORAC !

L'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) du **Pays d'Othe** vise à soutenir le **développement des entreprises artisanales, commerciales et de services** au sein du territoire, au moyen de deux types d'intervention :

#### LES AIDES INDIVIDUELLES

Qu'il s'agisse d'investissements permettant de moderniser et de développer les outils de production (tel que l'achat de machine, par exemple), d'accroître l'accessibilité et l'attractivité des offres (rénovation des locaux, agencement, mises aux normes, etc.) ou encore de gagner des parts de marchés (acquisition d'un véhicule de tournée alimentaire, d'un véhicule atelier, etc.), l'ORAC du Pays d'Othe, **c'est 20 % de subvention** sur le **montant Hors Taxes de l'investissement envisagé**, compris entre 5 000 et 75 000 € HT, et sans contrepartie (sous réserve d'éligibilité).

#### LES ACTIONS COLLECTIVES

Dont l'objectif est de **soutenir simultanément plusieurs entreprises sur des problématiques communes** : aménagement des points de vente (incluant l'accessibilité des locaux), Bistrot de Pays, soutien aux Unions Commerciales, Industrielles et Artisanales...

Deux types d'intervention pour une opération **cofinancée par l'Etat et la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine**, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aube, dotée encore, à ce jour, d'une **enveloppe de près de 81 000 €** pour les seules aides individuelles.



#### Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Othe

27 Avenue- Tricoche-Maillard  
10 160 AIX-EN-OTHE

#### Grégory MILLOT

Agent de développement du  
PETR du Pays d'Othe

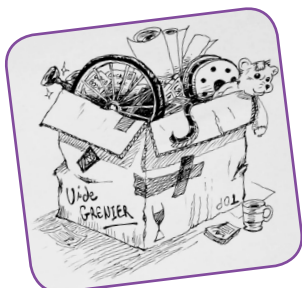
Tél : 03 25 46 26 07  
developpement@pays-othe.fr

**Alors, si vous avez un investissement à réaliser ? Démarche simple, accompagnement, suivi, conseils... n'hésitez pas, profitez de l'ORAC !**

## VIDES GRENIERS ET BROCANTES

### MAI

**Dimanche 22 Mai**  
Planty - A partir de 6h  
03.25.76.13.08



### JUIN

**Dimanche 5 Juin**  
Pâlis - De 8h à 18h - 2€/ml.  
03.25.73.17.69 // 06.63.37.36.11

**Dimanche 19 Juin**  
Villemour-sur-Vanne  
De 8h à 18h - 03.25.40.55.30

**Dimanche 26 Juin**  
Villemoiron-en-Othe  
De 6h à 18h - 06.79.67.93.18

### JUILLET

**Jeu. 14 Juillet**  
Saint-Mards-en-Othe - De 6h à  
18h - 2€/ml.  
03.25.70.61.77

**Dimanche 31 Juillet**  
Vulaines  
De 5h à 18h - 1.5€/ml.  
03.25.40.83.28





## AU FIL DE NOS COMMUNES :



Arrivé à Paisy Cosdon dans la maison familiale de ma femme, je me suis très rapidement intégré et investi dans les différentes associations du village.

Adjoint en 1995, avec l'ancien Maire, M. Raymond Marteau puis élu Maire depuis 2001, c'est avec plaisir que je vais vous présenter ma commune.



### PRÉSENTATION DU VILLAGE

*Le relief est composé de nombreuses collines créant ainsi de nombreux points de vue.*



*Le Bourg installé dans la vallée*



*Le hameau de Vaujurettes situé sur une colline*

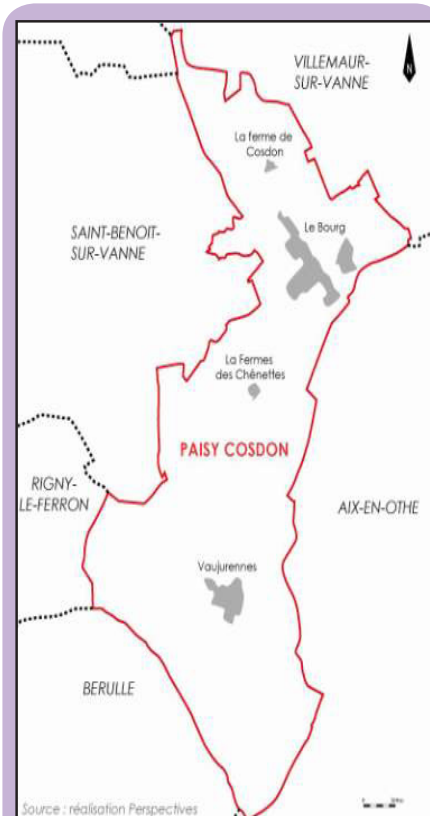
Le nom de Paisy serait pour les uns d'origine celtique, pour d'autres d'origine romaine.

Les habitants de Paisy-Cosdon se nomment les Paisyquiers et les Paisyquières.

Paisy-Cosdon est constitué d'un bourg mais aussi d'un hameau nommé Vaujurettes, situé au sud du territoire, mais également de deux écarts : la ferme des Chenettes et la ferme de Cosdon.

L'attractivité de la commune réside notamment par sa situation géographique entre Sens et Troyes et sa proximité avec la RD660. Par ailleurs, Paisy-Cosdon est limitrophe avec la commune d'Aix-en-Othe, qui est un pôle secondaire, possédant des services et des commerces de proximité.

Depuis le début des années 1970, la commune n'a plus d'école sur son territoire. Cependant un regroupement intercommunal avec la commune d'Aix-en-Othe et est constitué. 10 enfants du village sont scolarisés en maternelle et 16 en primaire.



Paisy-Cosdon couvre une superficie de 17,84 km<sup>2</sup> pour 352 habitants. Son altitude minimum est de 118 mètres et son maximum est de 240 mètres.

### L'ÉGLISE



Pendant des siècles, notre village a possédé son église.

La date de construction de cette église est incertaine, il semblerait en effet que celle-ci ait été construite suite au don de la seigneurie de Cosdon au chapitre Saint Etienne de Troyes par Henri 1<sup>ER</sup>, Comte de Champagne en 1173.

Aujourd'hui disparue, l'église Sainte-Madeleine a été détruite en raison de sa vétusté en 1934.

Des objets du culte ont été entreposés soigneusement dans le grenier de la mairie.



La cloche de notre église, refondue en 1884 est aujourd'hui superbement mise en valeur au bord de la rivière la Nosle, sous un beffroi construit par les Compagnons du Devoir et inauguré en 1982.



# PAISY-COSDON VU PAR SON MAIRE

## SITES ARCHEOLOGIQUES

Sur le territoire de la commune, vingt deux sites archéologiques ont été recensés.

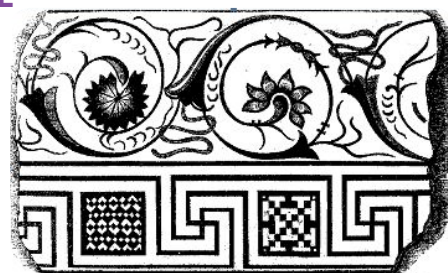


### BORNES ARMORIÉES (XVI<sup>ÈME</sup> SIÈCLE)

Le 6 juin 1538, Pierre de Provins, bailli de Villemor, qui a autorité sur le territoire de Paisy, fait ériger en limite des finages d'Aix et de Paisy, 7 grandes bornes de grès de 3 à 4 pieds hors de terre, présentant sur leur face les armes de chacun. Il reste actuellement 5 de ces bornes dont les armes, bien que difficilement lisibles, se voient encore, malgré l'érosion des 4 siècles et demi. Une seule d'entre elles, située au chemin du carreau, est assez bien conservée.

### UNE RICHE MOSAÏQUE GALLO-ROMAINE

Dans les années 1850, M. Flechey, ancien architecte de Troyes fut autorisé à explorer les richesses souterraines de Paisy-Cosdon. Au lieu dit le Buisson aux Prêtres, il découvrit un des plus beaux et des plus riches spécimens



Érè ROMAINE fragment de la mosaïque de Buisson (Aix), découverte en 1852 dans un terrain appartenant à M. DEVON.

d'ornementation de l'époque gallo-romaine. Il s'agit d'une mosaïque mesurant 15 m de long sur 10 m de large. Il mit à jour deux fragments qui furent déposés au Musée des Beaux-Arts de Troyes.

## L'ÉCONOMIE LOCALE

Six exploitations agricoles ont un siège sur le territoire communal. Ces terres cultivées représentent près de 60 % de la superficie de la commune. Par ailleurs, l'élevage est également représenté avec un élevage de porcs situé à la ferme des Chenettes et deux poulaillers situés à proximité immédiate du village.

Plusieurs artisans et petites entreprises sont répartis sur le

territoire communal : menuiseries, maçonnerie et terrassement, travaux publics, un restaurant...

La plus grosse entreprise, l'Usine SAULAS, créée en 1960, emploie plus de 50 salariés.

Il s'agit d'une entreprise de fabrication et de transformation de toiles métalliques, filtres divers, tous systèmes de filtration et de tamisage.



## LE PLAN D'EAU

Le plan d'eau de Paisy-Cosdon existe depuis les années 1980. Il convient de revenir assez loin en arrière pour en trouver les origines.

Au départ, dans cette parcelle de marais de 14 hectares qui appartenait à la Commune, il a été décidé d'aménager une plantation de peupliers, malheureusement, cette plantation dépérira en raison d'un sous-sol sableux.

C'est alors que dans les années 1970, M. Raymond Marteau, alors Maire de la commune, demande à une entreprise de sonder pour entrevoir la possibilité d'extraire et de valoriser la grève de ce site. Ce gisement a été exploité pendant 8 ans.

En 1982, avec le concours du SIARPO (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural du Pays d'Othe) et de la Commune, une association, l'Amicale Pêche et Loisirs décide de

mettre en valeur ce site en y gérant une partie pêche et en installant un plan d'eau de baignade et de jeux nautiques.

Ce site fut propice à l'élaboration de fêtes, kermesses et autres manifestations.

En 2003 la Commune reprend à elle seule la gestion directe de la partie loisirs, la gestion de la pêche reste à l'association.

Ce site a été réhabilité en 2014 dans le cadre de la compétence aménagement de la Communauté de communes du Pays d'Othe Aixoise.

Les objectifs principaux retenus ont été d'embellir le site, de le mettre en conformité et d'améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite : 4 places de parking, accès au snack, aux jeux, à la plage, 3 pontons pêches.

D'une superficie de 18 hectares dont

7,5 hectares d'eau, notre plan d'eau offre de grands espaces verts propices à la promenade et à la détente.

Toute l'année, on peut en faire le tour par un chemin aménagé, profiter des aires de pique nique, emmener les enfants à l'espace jeux.

### ENVIE DE SE BAIGNER ?

L'été, on a la possibilité de se baigner sur une plage aménagée.

Un petit bassin et un grand bassin sont délimités.

Cette baignade est surveillée en juillet et août, six jours sur sept.

### ENVIE DE SE DÉSALTÉRER OU DE SE RESTAURER ?

Un snack est ouvert du mois d'avril au mois de septembre.

Barbecue, buffets, grills, salades, hamburgers, sandwiches, glaces...

**Gilbert BONNETERRE**  
Maire de Paisy-Cosdon



## ENVIRONNEMENT : LES ORDURES MÉNAGÈRES

Il est des gestes presque naturels, que l'on fait sans réfléchir et qui ont pourtant une incidence majeure sur nos finances et notre environnement, celui de jeter quelque chose à la poubelle est en ce sens très révélateur... Notre société de consommation est tout autant celle de la production de déchets : le contenu de nos poubelles est à l'image de ce que nous sommes.

### OUI JE SAIS, JE N'AI PAS UN PHYSIQUE FACILE



CHACUN FOYER JETTE 20 À 30 KG DE NOURRITURE PAR AN. CE GASPILLAGE REPRÉSENTE PLUS DE 400 € POUR UNE FAMILLE DE 4 PERSONNES. ENVIRON 50% SONT DES FRUITS ET DES LÉGUMES. SOUVENT JETÉS EN RAISON DE LEUR APPARENCE ALORS QU'ILS SONT PARFAITEMENT CONSOMMABLES !

[www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)



### Ordures ménagères résiduelles : la volonté de faire de la norme d'hier l'exception de demain.

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets non valorisables, ceux qu'on ne peut ni réutiliser, ni recycler, ni composter.

Le contenu de vos poubelles finit dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Saint-Aubin à côté de Nogent-sur-Seine. Il s'agit d'immenses alvéoles étanches où sont déversés les déchets. Si le site

est très contrôlé et ne présente pas de danger pour l'environnement, cette solution est loin d'être l'idéal, seul le méthane se dégageant lors de la décomposition des déchets est récupéré pour être valorisé énergétiquement (production d'électricité).

Pour anticiper la saturation à venir des deux ISDND du département (Saint-Aubin et Montreuil-sur-Barse), le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube projette la construction d'une Unité de Valorisation Énergétique, (UVE).

### De quoi s'agit-il ?

Le principe est simple : transformer les déchets en énergie. Une UVE peut ainsi alimenter un réseau de chaleur urbain, un industriel en vapeur ou fournir au réseau électrique une énergie durable.

Grâce aux énormes progrès technologiques, les installations de ce type ne représentent plus de danger pour la qualité de l'air. Si l'emprise foncière est bien moindre qu'avec une ISDND, le coût de construction et de fonctionnement est plus important. Toutefois, une telle installation permet de répondre aux objectifs européens et nationaux de valorisation et d'avoir une Taxe Générale sur les Activités Polluantes beaucoup moins importante.

La meilleure des solutions dépend de vous, usagers et de nous, collectivités : réduire au maximum la quantité d'ordures ménagères résiduelles.

### Réduisons nos ordures ménagères !

Il s'agit en premier lieu de retirer des ordures ménagères tout ce qui est recyclable. Les emballages et papiers valorisables (voir l'article sur l'extension des consignes de tri...) se jettent soit dans le conteneur à verre, soit dans le sac jaune.

De nombreux autres déchets peuvent être valorisés, à condition d'être déposés aux bons endroits. Les déchets électriques/électroniques, les cartons bruns, les déchets dangereux, les gravats vont en déchèterie. Pour les ampoules basse consommation, les piles et les cartouches d'encre, vous avez le choix entre la déchèterie et les magasins.

La deuxième solution consiste

à mieux tirer parti de la matière organique (déchets de cuisine et restes de repas). Si le poulailler ne constitue pas une innovation majeure, il n'en demeure pas moins l'un des systèmes les plus efficaces pour se débarrasser des déchets de cuisines ! Le compostage est aussi une bonne solution pour éliminer les déchets végétaux tout en récupérant un engrais bénéfique pour son jardin.

Enfin, il s'agit de penser « déchets » dès le stade de l'achat en matière de quantité et d'avoir des comportements d'achats vertueux. 20 kg/personne/an de produits sont jetés à la poubelle dont 7 kg même pas déballés. Le gaspillage alimentaire en France c'est 400 €/an jetés à la poubelle pour un foyer



de 4 personnes. Acheter les quantités nécessaires, faire une liste de courses et s'y tenir, faire la différence entre DLC (date limite de consommation : à respecter car produits frais) et DLUO (date limite d'utilisation optimale : produits pouvant être consommés bien après), cuisiner les légumes et les fruits abimés, congeler, ... sont autant de gestes pour limiter le gaspillage.

C'est avec ces gestes écocitoyens que nous pourrons, tous ensemble, avoir sur le territoire de notre Communauté de communes une politique de gestion des déchets intelligente.

**Jérôme RONCIN**

**Chargé de développement et environnement de la Communauté de Communes**



## ASSOCIATION DU FESTIVAL EN OTHE

### LE CABARET ITINÉRANT

Du 24 Juin au 6 juillet des spectacles sillonnent le Pays d'Othe et le Pays d'Armance.

|                                  |                               |                |
|----------------------------------|-------------------------------|----------------|
| <b>Samedi 25 Juin - 21h</b>      | CHESSY-LES-PRES (10).....     | SHOW DE VIAN ! |
| <b>Mardi 28 Juin - 21h</b>       | TURNY (89).....               | LES SWINGIRLS  |
| <b>Mercredi 29 Juin - 21h</b>    | BOUILLY (10).....             | LES SWINGIRLS  |
| <b>Jeudi 30 Juin - 21h</b>       | FAUX VILLECERF (10).....      | DELINQUANTE    |
| <b>Vendredi 01 Juillet - 21h</b> | JOIGNY (89).....              | LENINE RENAUD  |
| <b>Samedi 02 Juillet - 21h</b>   | VILLEMOIRON EN OTHE (10)..... | MME OLOSON     |
| <b>Dimanche 03 Juillet - 17h</b> | ST BENOIST / VANNE (10).....  | TRALALA LOVERS |
| <b>Lundi 4 Juillet - 21h</b>     | BERCENAY EN OTHE (10).....    | SAODAJ'        |
| <b>Mardi 5 Juillet - 21h</b>     | SAINT FLORENTIN (89).....     | QUATUOR LEONIS |
| <b>Mercredi 6 Juillet - 21h</b>  | CHEU (89).....                | SAODAJ'        |
| <b>Jeudi 7 Juillet - 21h</b>     | MARAYE-EN-OTHE (10).....      | TRALALA LOVERS |

### 8, 9 & 10 JUILLET AIX-EN-OTHE

3 jours de fêtes, 3 jours de rencontres, 3 jours de partages, 3 scènes musicales !

C'est dans un magnifique cocon de verdure, le Parc des Fontaines, situé en plein coeur du village d'Aix en Othe (Aube) que se déroulent durant 3 jours, des concerts de musiques actuelles.

Le Festival en Othe connu pour ses qualités de dénicheurs d'artistes, ne dérogera pas à sa ligne de conduite en 2016. Des artistes de musique actuelle, toujours choisis pour leur talent et leur capacité à émerveiller, à surprendre, qui vont se relayer sur 3 scènes pour apporter joie et bonheur au public.



### 12 JUILLET... FESTI'COCCINELLE

Festi'Coccinelle est le festival des enfants. Sur une journée, il propose des concerts de musiques actuelles, ainsi que des activités artistiques et éducatives pour enfants, familles et centres de loisirs.

Les musiques actuelles sont au cœur de la programmation du Festi'Coccinelle qui souhaite sensibiliser les enfants à la culture à travers des spectacles aux problématiques contemporaines.

Les enfants ne sont pas que spectateurs, puisqu'ils peuvent également participer, durant toute cette journée, aux activités proposées en continu afin de devenir « acteurs » de cette manifestation.



Plus d'informations :  
[www.festivalenothe.org](http://www.festivalenothe.org)  
L'équipe du Festival en Othe

# LES FEUX D'ARTIFICE DU 14 JUILLET DANS VOS COMMUNES



## AIX-EN-OTHE

13 Juillet - 23 h - Au Stade

Retraite aux flambeaux  
Départ 22 h 30 devant  
la Communauté de communes

## BÉRULLE

13 Juillet - Cour de la Mairie

Retraite aux flambeaux  
Départ de la mairie 22 h  
Bal gratuit

## MARAYE-EN-OTHE

14 Juillet - 23 h - Salle des Fêtes

## PÂLIS

13 Juillet - 23 h - Au Stade

Retraite aux flambeaux  
Départ 22 h 30 devant la mairie

## PLANTY

13 Juillet - 23 h - Place de l'église

## RIGNY-LE-FERRON

14 Juillet - Stade

Retraite aux flambeaux  
Départ 22 h devant la mairie

## SAINT-BENOIST-SUR-VANNE

13 Juillet - 22 h 30

Salle des Fêtes

## SAINT-MARDS-EN-OTHE

13 Juillet - 23 h - Stade du Lavoir

Retraite aux flambeaux  
Départ 22 h devant le lavoir

## VILLEMAUR-SUR-VANNE

13 Juillet - 23 h - Plan d'eau

Retraite aux flambeaux  
Départ de la mairie 22 h  
Bal gratuit

Si météo défavorable le feu  
sera reporté au lendemain

## VILLEMIRON-EN-OTHE

13 Juillet - 23 h

Dès la nuit tombante retraite aux flambeaux  
depart de la mairie.

Si météo défavorable le feu  
sera reporté au lendemain

## LES ASSOCIATIONS VOUS ANNONCENT...

### MAI

#### DU 4 MAI AU 25 JUIN

##### AIX-EN-OTHE

**Exposition «Astmosphère champêtre»** de Mireille Payen au bureau d'informations touristique d'Aix-en-Othe.

#### 16 AU 26 MAI

##### AIX-EN-OTHE

##### Grand circuit culturel en Sicile.

Organisé par Culture du Monde Voyage Culturel, renseignements au 05.65.77.22.10 // 06.87.09.14.95

#### 21 MAI

##### VILLEMAUR-SUR-VANNE

**Concours de belote.** A la salle des fêtes de 13 h 30 à 19 h.

Renseignements : 03.25.40.55.30

##### AIX-EN-OTHE

**Circuit training et stretching,** avec Peggy de 10 h à 12 h.

Renseignements : 03.25.76.18.08 ou 06.75.96.65.04.

##### SAINT-MARDS-EN-OTHE

##### Cinéma

«Les Visiteurs : la révolution»

A 20 h, renseignements : 03.25.70.16.33

#### 26 MAI

##### AIX-EN-OTHE

**Sortie à Charleville Mezière et la vallée de la Meuse.**

Renseignements : 06.73.92.42.13. // 06.81.38.04.42

#### 28 MAI

##### VILLEMAUR-SUR-VANNE

**Concours de pétanque.** Au Parc des Fontaines d'Aix-en-Othe. Renseignements : 06.42.73.80.50

##### PÂLIS

**Exposition d'Anna Mark.**

Au Domaine du Tournefou : 03.25.40.58.37

### JUIN

#### DU 1<sup>ER</sup> AU 30 JUIN

##### PÂLIS

**Atelier image.** Au Domaine du Tournefou. Renseignements : 03.25.40.58.37

#### 4 & 5 JUIN

##### PÂLIS

**Week-end Tai Chi Chuan**

Renseignements : 03.25.40.58.37

### 4 JUIN

##### SAINT-MARDS-EN-OTHE

**Cinéma «Les malheurs de Sophie»** à 17 h 30.

Renseignements : 03.25.70.16.33

##### RIGNY-LE-FERRON

**Fête des voisins** à partir de 19h, place de la mairie.

Renseignements : 03.25.81.59.91

##### AIX-EN-OTHE

**Conférence sur Villeneuve l'Archevêque.**

Renseignements : 09.65.14.10.02

##### AIX-EN-OTHE

**Gala de danse à la MJC-MPT**

Renseignements : 03.25.76.18.08

##### MARAYE-EN-OTHE

**Marche en pleine conscience** au coeur du Pays d'Othe.

Renseignements : 06.71.79.27.70

#### 11 & 12 JUIN

##### AIX-EN-OTHE

**Fête du Jumelage**

Renseignements : www.jumothe.jimdo.com

##### PÂLIS

**Session Feldenkrais**

Renseignements : 03.25.40.58.37

#### 18 & 19 JUIN

##### AIX-EN-OTHE

**Exposition de modélisme ferroviaire,** à la salle polyvalente de la mairie. Samedi de 10 h à 19 h et le dimanche de 10 h à 18 h.

#### 18 JUIN

##### VILLEMAUR-SUR-VANNE

**Concours de boules** au stade. Renseignements : 06.36.74.45.85

##### SAINT-MARDS-EN-OTHE

**Cinéma «Le livre de la Jungle»** à 17 h 30.

Renseignements : 03.25.70.16.33

#### 19 JUIN

##### AIX-EN-OTHE

**Spectacle de Twirling**

##### Majorettes.

Renseignements : 03.25.76.18.08

#### 24 & 25 JUIN

##### AIX-EN-OTHE

**2 Jours au Puy du Fou**

Renseignements et réservation : 06.73.92.42.13 // 03.81.38.04.42

#### 25 JUIN

##### MARAYE-EN-OTHE

**Feux de la St Jean**

#### 24 AU 26 JUIN

##### COMITÉ DE JUMELAGE

**Déplacement à Neresheim**

Renseignements : www.jumothe.jimdo.com

#### 25 JUIN

##### AIX-EN-OTHE

**Barbecue de la MJC pour les adhérents.**

Renseignements : 03.25.76.18.08

##### PLANTY

**Repas dansant à 19 h 30 à la salle des fêtes.**

Renseignements : 03.25.76.13.08

### JUILLET

#### DU 1<sup>ER</sup> AU 30 JUILLET

##### PÂLIS

**Ateliers images.** Au Domaine du Tournefou : 03.25.40.58.37

#### DU 9 AU 16 JUILLET

##### VILLEMOIRON-EN-OTHE

**Exposition au lavoir.** «La Terre et l'Eau» de 14 h à 19 h.

#### 30 JUILLET

##### RIGNY-LE-FERRON

**Sortie à Rogny les sept ecluses.**

Renseignements : 03.25.81.59.91

Pour plus d'informations, merci de vous adresser à l'Office de Tourisme : 03.25.80.81.71



## INFOS PRATIQUES

### DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE D'AIX-EN-OTHE

#### Horaires d'été (du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Octobre)

|          |                              |
|----------|------------------------------|
| Mardi    | 8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h* |
| Mercredi | 8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h* |
| Jeudi    | 8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h* |
| Vendredi | 8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h* |
| Samedi   | 8 h 30 à 12 h - 14 h à 18 h* |

\* L'entrée du dernier véhicule est autorisée jusqu'à 10 minutes avant la fermeture

Chemin du Four - Route de Villemaison  
Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS  
Tel : 03 25 81 18 39



### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OTHE AIXOIS

27 avenue Tricoche Maillard - Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS  
Tel : 03 25 46 70 63  
Fax : 03 25 46 66 03  
SITE WEB : [cdc-pays-othe-aixois.fr](http://cdc-pays-othe-aixois.fr)

#### Horaires d'ouverture des bureaux

|          |                             |
|----------|-----------------------------|
| Lundi    | 8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h |
| Mardi    | 8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h |
| Mercredi | 8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h |
| Jeudi    | 8 h 30 à 12 h - 14 h à 17 h |
| Vendredi | 8 h 30 à 12 h               |



### OFFICE DE TOURISME OTHE-ARMANCE

2, Rue Maréchal Foch - Aix-en-Othe - 10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS  
**Tél :** 03 25 80 81 71 - **Email :** [ot@tourisme-othe-armance.com](mailto:ot@tourisme-othe-armance.com)  
**SITE WEB :** [www.tourisme-othe-armance.com](http://www.tourisme-othe-armance.com)



Retrouvez dès maintenant toute l'offre touristique et les manifestations sur l'application OTHE ARMANCE.

Disponible sur App Store et Google play

#### Horaires hors saison

|          |                                    |
|----------|------------------------------------|
| Mardi    | 10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30 |
| Mercredi | 10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30 |
| Jeudi    | 10 h à 12 h 30                     |
| Vendredi | 10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30 |
| Samedi   | 10 h à 12 h 30 - 15 h 30 à 17 h 30 |

#### À PARTIR DU 15 JUIN : HORAIRES PLEINE SAISON

|          |                                |
|----------|--------------------------------|
| Mardi    | 9 h 30 à 12 h 30 - 15 h à 18 h |
| Mercredi | 9 h 30 à 12 h 30 - 15 h à 18 h |
| Jeudi    | 9 h 30 à 12 h 30 - 15 h à 18 h |
| Vendredi | 9 h 30 à 12 h 30 - 15 h à 18 h |
| Samedi   | 9 h 30 à 12 h 30 - 15 h à 18 h |
| Dimanche | 9 h à 12 h                     |

#### Directeur de la publication

Yves FOURNIER

#### Impression

La Renaissance

#### Composition

Communauté de communes du Pays d'Othe Aixois

#### Tirage

3900 exemplaires

Dépôt légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 2016